

REGLEMENT

« COURSE DE PNEUS de P A Ï T A 2022 »

2ème édition



COURSE DE PNEUS

à Païta

Site de la Villa musée
**DIMANCHE
10 JUILLET
2022**

 CALEDONIENNE
DE SERVICES
PUBLICS



ANIMATIONS, RESTAURATION, INITIATIONS, DÉMARCHE ÉCORESPONSABLE

courses garçons et filles 10-12 ans sur 400m
garçons et filles 13-15 ans sur 600 m
courses adultes (16 ans et plus)
femmes 600m - hommes 800m

inscriptions sur www.inlive.nc

 

      

REGLEMENT COURSE DE PNEUS 2022

ARTICLE 1. L'EVENEMENT

L'Association Témoignage d'Un Passé (ATUP) organise , en partenariat avec la Sté SGIA PNEUS et la Ville de Païta, sa deuxième Course de Pneus le Dimanche 10 Juillet 2022 sur le site de la Villa-Musée de Païta.

La remise en valeur de ce jeu, que les anciens ont tous connu enfants, s'inscrit dans la continuité des actions de valorisation du patrimoine calédonien par l'ATUP. Pour chacune des courses le principe est de faire avancer son pneu (usagé) avec deux bâtons uniquement. Tout pneu tombé peut-être redressé à la main pour poursuivre sa course, mais le faire avancer à la main est disqualifiant.

Cet évènement festif, placé sous le signe de la compétition, donnera lieu à des remises de récompenses et de cadeaux.

Restauration sur place, Marché Alternatif, stands d'information et d'animation, sensibilisation à une démarche éco- responsable compléteront la journée.

ARTICLE 2. LES DIFFERENTES COURSES

Plusieurs courses sont inscrites au programme de la journée avec des horaires et des parcours qui peuvent être modifiés. Des récompenses sont prévues pour les 3 premier(e)s de chacune des courses ainsi que par tirage au sort.

Matin :

Courses adultes (600 m à 800 m) ouvertes aux 16 ans et + dans l'année .

Course par équipe hommes composée de 3 à 5 hommes (800m)

Course par équipe femmes composées de 3 à 5 femmes (600m)

Course par équipe mixtes composées de 3 à 5 personnes (800m)

Course individuelle hommes (800m)

Course individuelle femmes (600 m)

9H rassemblement des équipes (hommes femmes et mixtes) sur le lieu de départ

9H 15 : Départ de la première équipe hommes puis enchainement des départs minute par minute, avec dans l'ordre :

les équipes hommes

les équipes femmes

les équipes mixtes

LE TEMPS DE L'EQUIPE SERA PRIS SUR LE 3è CONCURRENT CLASSE

Départ groupé de la course individuelle hommes

Départ groupé de la course individuelle femmes

Vers 11H30 proclamation des résultats officiels et remise des récompenses.

Après-midi :

Courses non chronométrées réservées aux enfants, parcours

400 m

1^{ère} course vers 12H15 : 10 – 12 ans garçons (nés en 2010 – 2011 et 2012)

2^{ème} course 10 – 12 ans filles

600 m

3^{ème} course 13 – 15 ans garçons (nés en 2009 – 2008 et 2007)

4^{ème} course 13 – 15 ans filles

L'organisation se réserve le droit de proposer une course par équipes enfants si l'occasion s'y prête.

Vers 15h proclamation des résultats officiels et remise des récompenses

ARTICLE 3. EQUIPEMENT

Chaque concurrent devra être en possession de son matériel personnel suivant:

- un pneu usagé de voiture de tourisme (145/70R13) en ayant vérifié qu'aucun fil d'acier n'en sort.
- deux manches à balai en bois pour faire rouler le pneu.
- 1 paire de chaussures fermées adaptées à l'épreuve (obligatoire).
- son dossard, mis en évidence sur l'avant du tee shirt

ARTICLE 4. INSCRIPTIONS

La date limite des inscriptions est fixée au jeudi 7 Juillet 2022 à minuit.
Toute inscription se fera obligatoirement en ligne de la façon suivante :
Se connecter sur la plateforme inlive.nc (<http://www.inlive.nc>).
Remplir le formulaire d'inscription
Cocher l'attestation de bonne santé
Compléter l'autorisation parentale et le justificatif de naissance s'il s'agit d'un mineur.
NB : Les femmes enceintes ne sont pas autorisées à s'inscrire et les concurrents reconnaissent être en bonne santé pour participer à la course

ARTICLE 5. DROITS D'INSCRIPTION

Les inscriptions sont gratuites pour toutes les catégories

Chaque équipe adulte sera identifiée par un nom précis donné au moment de l'inscription.
Les concurrents d'une même équipe s'efforceront de porter le même tee shirt

ARTICLE 6. RETRAIT DES DOSSARDS

Il se fera le jour de la course :
de 8 h à 8h 30 pour les adultes
Vers 10h30 pour les enfants
Il ne sera possible que :
- sur présentation du document fourni à l'inscription en ligne : sur écran smartphone, tablette ou sur présentation du reçu imprimé envoyé sur votre boîte mail.
Le port du dossard pendant toute la course est obligatoire. Il devra être visible sur l'avant du tee shirt jusqu'à la ligne d'arrivée franchie.

ARTICLE 7. ENVIRONNEMENT

Chaque concurrent sera respectueux de l'environnement. A la fin de l'épreuve les pneus devront être déposés à l'emplacement prévu à cet effet. La journée sera placée sous le thème de la valorisation des pneus usagés. L'évènement s'inscrit dans une démarche éco responsable.

ARTICLE 8. SECURITE

L'épreuve est couverte par une assurance de l'ATUP pour ce qui concerne l'organisation, la couverture des organisateurs, des bénévoles et des concurrents. Les personnes chargées de la sécurité médicale ainsi que les officiels de l'épreuve

peuvent arrêter un concurrent dans le cas où ils jugent que celui-ci n'est pas en mesure de poursuivre la course sans risque pour sa santé, en lui enlevant son dossard.

Si le mauvais comportement d'un concurrent l'exige, l'équipe médicale, et la direction de la course ont tout pouvoir pour contraindre un concurrent à l'arrêt, ou l'exclure de la course.

Tout coureur abandonnant la course devra en informer l'organisation et lui remettre son dossard.

En cas d'accident d'un concurrent, il est obligatoire que les autres concurrents lui portent secours, et préviennent l'organisation.

ARTICLE 9. PUBLICATION DES RESULTATS, DROIT A L'IMAGE

Des photographes et des vidéastes agréés par l'organisation pourront être présents sur la course pour faire des reportages photos ou des vidéos. Leurs photos et vidéos prises sur le parcours seront en ligne sur leurs sites ainsi que sur la page et le site de l'ATUP. Ces images pourront être utilisées sur les réseaux sociaux.

Tout concurrent, de par son inscription, renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image.

ARTICLE 10. ACCEPTATION DU REGLEMENT

Les concurrents s'engagent à se soumettre à ce règlement par le seul fait de leur inscription et par la signature électronique du bulletin d'inscription. Ils reconnaissent avoir pris connaissance et accepté le présent règlement Ils dégagent la responsabilité de l'organisateur pour tout incident ou accident pouvant survenir du fait du non-respect de ces règlements.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler l'événement en cas de force majeure.